Nieuwsbrief van de BVVIE

Bulletin d ’information de l’APIEA

***2022-03***

Chers Membres,

Chers Amis,

Après les deux dernières années difficiles que nous avons vécues, la levée des strictes conditions sanitaires nous permet doucement de retrouver des conditions de vie normales.

En 2020 et 2021, votre association a mis en place une série d’outils de communication et un programme d’activités pour permettre à ses membres de rester en contact et de promouvoir d’éventuels échanges.

L’APIEA souhaite en 2022, poursuivre sur cette lancée en vous donnant à nouveau la parole au travers de nouvelles **« tables rondes ».** L’objectif est de vous permettre de proposer une série de thématiques qui seront abordées en commun dans le but de contribuer à l’amélioration de notre cadre de travail.

Concrètement, dans un premier temps, nous vous sollicitons afin de nous faire connaitre la ou les thématique(s) que vous souhaitez aborder au travers de « groupes de réflexion ». Dès lors que les thématiques sont récoltées, les tables seront constituées autour de chacun des thèmes retenus et à l’issue des sessions d’échanges, un compte rendu sera rédigé et diffusé à l’ensemble des membres. Nous souhaitons démarrer les sessions durant le mois de mai 2022 et vous demandons dès lors, de nous faire parvenir pour le 22/04/22, les sujets que vous souhaitez voir développer.

Sur base des échanges réguliers avec ses membres, l’APIEA se propose d’organisera une **formation, dédiée à la gestion des situations d’agressivité verbale ou d’agressivité physique**, auxquelles sont de plus en plus confrontés les inspecteurs et les experts dans l’exercice leur fonction sur le terrain. Ces situations ne s’improvisent pas et doivent pouvoir être anticipées.

Pour répondre à ce besoin, l’APIEA proposera, en collaboration avec la société CRIME CONTROL, la mise en place de deux modules de formation spécifique à l’exerce de votre profession et qui se déclinent comme suit :

* Module 1: gestion de l’agressivité verbale.
* Module 2: gestion de l’agressivité physique.

Le premier module est destiné à l’ensemble des inspecteurs/experts alors que le second module est plutôt destiné aux inspecteurs/experts qui enquêtent en matière de Fraude à l’assurance.

En pratique, la formation relative à la gestion de l’agressivité verbale se déroulerait en deux temps : la matinée consacrée au volet théorique (qu’est-ce que l’agressivité ? ses différentes formes, comment la prévenir ? comment la gérer ?) et l’après-midi, consacrée au volet pratique (mise en situation et jeu de rôles).

La formation relative à la gestion de l’agressivité physique se déroulerait sur une demi-journée et vise à apprendre à comment se comporter face à une personne physiquement menaçante et à utiliser des techniques d’esquive ou/et de dégagement. Elle ne vise pas à apprendre aux participants à se battre !

Le premier module, de deux fois une demi-journée, constitue un prérequis pour pouvoir éventuellement aborder le second module qui se déroule sur une demi-journée.

Ces formations se donnent, soit en français, soit en néerlandais et idéalement avec un maximum de 12 personnes par session de formation.

La prise en charge des frais de participation pourrait être assumée par l’employeur.

Si vous êtes intéressé à participer à cette formation, merci de nous le faire savoir avant le 22/04/22.

Les dates de formation seront communiquées, une fois les inscriptions enregistrées et les groupes établis.

Souhaitant avoir le plaisir de vous revoir, nous vous prions d’agréer, chers membres, chers amis, l’expression de nos sentiments distingués.

Pour le conseil d’administration de l’APIEA,

Joséphine Di Felice Marc Dartevelle

Présidente Administrateur